

Tableau Comparatif des statuts de l'étudiant

	Stagiaire	Stagiaire Gratifié	Apprenti	Salarié en contrat de professionnalisation
Durée des conventions/du contrat*	8 semaines max (3 stages par année scolaire)	1 année scolaire (2 stages au cours de la formation, auprès de publics différents)	CDI ou CDD de 6 mois à 24 mois <i>(le début de l'apprentissage peut avoir lieu jusqu'à 3 mois avant le début de la formation)</i>	CDI ou CDD 6 à 24 mois
Formation à la MFR	1350h	1350h	1350h (700h en 1 ^{ère} année / 650h en 2 ^{ème} année)	1350h
Vacances	3 semaines/an + Juillet/Août	3 semaines/an + Juillet/Août	5 semaines /an	5 semaines /an
Conditions liées à l'étudiant	Toute personne possédant les prérequis pour l'entrée dans un BTS ESF	Toute personne possédant les prérequis pour l'entrée dans un BTS ESF	- Jeunes de 17 à 29 ans révolus - Travailleurs handicapés (RQTH) sans limite d'âge	- Jeunes de 16 à 25 ans révolus - Adultes bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH, d'un CUI - Demandeurs d'emplois
Conditions liées à l'organisation	Toute organisation privée ou publique	Toute organisation privée ou publique	Toute organisation privée ou publique	Organisation privée uniquement
Tutorat	Tout salarié exerçant une activité en lien avec le référentiel du BTS ESF	Tout salarié exerçant une activité en lien avec le référentiel du BTS ESF	Le tuteur doit être titulaire diplôme social et justifier d'une année d'exercice minimum dans l'activité visée par le BTS ESF.	Salarié bénéficiant de 2 ans d'expérience
Financement des frais de formation	- L'étudiant - Pôle Emploi (CPF transition professionnelle)	- L'étudiant - Pôle Emploi (CPF transition professionnelle)	- Structures privées : OPCO - Collectivités Territoriales : 50% CNFPT/50% collectivités	OPCO
Frais d'hébergement / restauration	A la charge de l'étudiant	A la charge de l'étudiant	A la charge de l'apprenti	A la charge de l'étudiant
Rémunération de l'étudiant	Pas de rémunération	Gratification = 15% du plafond horaire de la sécurité sociale	De 27% à 100% du SMIC selon l'âge de l'apprenti et l'année de formation	De 65 à 100% du Smic selon l'âge de l'étudiant
Intérêts / avantages pour l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Aider les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle. ↳ Bénéficiez d'un regard neuf sur l'activité de l'organisation. 		<ul style="list-style-type: none"> ↳ Transmettre ses connaissances, ses compétences. ↳ Donner une image dynamique de l'organisation 	
			<ul style="list-style-type: none"> + Donner à l'étudiant la possibilité de prendre des initiatives, des responsabilités + Bénéficier de ses compétences pour imaginer et mettre en œuvre de nouveaux projets 	
			<ul style="list-style-type: none"> + Former un futur collaborateur aux méthodes de l'organisation + Initier à la culture de l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> + Aide de 4000€ pour le recrutement d'une personne handicapée

*Possibilité de commencer la formation par des stages et de signer un contrat (d'apprentissage ou de professionnalisation) jusqu'à 6 mois avant la fin de la formation

Rémunération (en % du SMIC)	Apprenti			
	- de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	+ de 26 ans
1 ^{ère} année	27%	43%	53%	100%
2 ^{ème} année		51%	61%	100%

Contrat de professionnalisation		
-21 ans	21 -25 ans	+ de 26 ans
65%	80%	100%